Libéralisation du marché de l'électricité : le bon marché est toujours trop cher

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **32 (1995)**

Heft 1215

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1015510

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

LIBÉRALISATION DU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

Le bon marché est toujours trop cher

(*jd*) La libéralisation des marchés entreprise par l'Union européenne n'épargne pas celui de l'électricité.

Mais les projets de Bruxelles se heurtent à l'opposition décidée des sociétés européennes de production, qui craignent de perdre les avantages de leur monopole. La Suisse, qui cherche comme elle peut à affirmer son eurocompatibilité, n'est pas en reste.

Un groupe de travail du département d'Adolf Ogi a planché sur le sujet, au titre de la revitalisation de l'économie helvétique. Aujourd'hui, les entreprises sont condamnées à acheter l'énergie électrique à la société qui détient le monopole d'approvisionnement de la région. Pas de concurrence, pas de possibilité de discuter les prix. La loi du marché implique que le demandeur puisse se fournir auprès de qui bon lui semble, c'est-à-dire au prix le plus bas. Par exemple auprès d'une usine thermique d'Europe de l'est ou d'une centrale nucléaire d'Electricité de France. Les distributeurs helvétiques seraient tenus de mettre à disposition leur réseau pour le passage des quantités commandées, contre rétribution bien sûr.

Pour gros clients seulement

On voit le danger pour les électriciens suisses: plus question de régler leurs problèmes financiers et d'assurer leurs investissements en augmentant les tarifs de leurs gros clients. Le danger aussi pour les petits consommateurs, les ménages, qui resteraient eux prisonniers du monopole et qui verraient augmenter le prix de leur énergie. Car la libéralisation n'est prévue que pour les gros clients, les entreprises grandes consommatrices d'électricité. Le danger enfin que l'approvisionnement ne couvre plus l'ensemble du territoire: un marché libre ne tolère pas d'obligations pour les agents économiques et qui s'intéressera à desservir des régions de montagne peu peuplées? L'Etat, et donc le contribuable devront prendre la relève pour assurer à tous l'accès à l'électricité.

Mais il y a plus grave encore. Un libre marché de l'électricité va favoriser les producteurs dont les coûts sont les plus bas, une situation qui ne stimulera pas les économies d'énergie et ne favorisera pas le développement d'énergies alternatives plus chères: si les partisans du nucléaire ne voient pas d'un bon œil cette ouverture des marchés – la concurrence étrangère leur enlèvera tout espoir de construire en Suisse de nouvelles centrales au 21ème siècle – les écologistes non plus. Par ailleurs le risque est grand que les conditions de production d'une énergie bon marché soient peu compatibles avec les exigences de protection de l'environnement: le ciel sera propre chez nous, mais notre consommation électrique contribuera néanmoins à l'effet de serre.

La libéralisation du marché de l'électricité pose plus de questions qu'elle n'en résout. Sans des conditions très strictes portant autant sur les normes de protection de l'environnement que sur la sécurité de l'approvisionnement, il n'est pas question d'entrer en matière. D'ailleurs, avec les oppositions conjuguées des producteurs-distributeurs suisses, des écologistes et des collectivités publiques cantonales et communales qui contrôlent majoritairement les premiers, il y a peu de chance qu'un tel projet se concrétise rapidement. ■

Négociations collectives

(*ag*) Malgré quelques tendances patronales qui considèrent que la déréglementation s'applique aussi aux conventions collectives jugées trop contraignantes, les négociations entre partenaires sociaux ont été vives en 1994 et ont abouti à des résultats jugés «acceptables».

Quelques tendances

La faible inflation a rendu aisée la compensation du renchérissement. Mais la tendance au découplage de l'automaticité de la compensation se confirme aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public. Souvent les salaires réels ont été légèrement augmentés. La pression à la baisse est sectorielle; d'une part les jeunes sont visés; abaissement de quelque 10% des salaires d'embauche par exemple, dans le gros œuvre du bâtiment, d'autre part la fonction publique est appelée à prendre sa part des déficits sous forme de contribution de solidarité. Cas extrêmes: Zurich ville, suppression des deux tiers du 13e salaire; réduction des plus hauts salaires à la Confédération (de 1 à 3%) ou chez Swissair (-150 francs par mois maximum).

A souligner une négociation habile quand la baisse du salaire réel est compensée par une réduction de la durée du travail. A Neuchâtel ville, -1% sur les salaires réels, mais semaine de 40 heures.

Pour le personnel fédéral, la durée du tra-

●●●

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédactrice:
Valérie Bory (vb)
Ont également collaboré à ce numéro:
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Yves Ecœur
Composition et maquette:
Valérie Bory,
Françoise Gavillet
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9